

SERVICES OFFERTS

Les conditions requises pour bénéficier des avantages liés à l'adhésion ONFOC Ardennes sont :

- 1 – Être inscrit à l'ORDRE des Chirurgiens-dentistes des Ardennes
- 2 – Être à jour de sa cotisation ONFOC 08
- 3 – Avoir suivi au minimum deux séances dans l'année.

Revue scientifique professionnelle :

Prise en charge de 50 % du montant de l'abonnement, limitée à 80 € par abonnement et à 3 abonnements par an.

Formation en extérieur

Prise en charge de 30% des frais d'inscription aux congrès, séminaires ..., limitée à 90 € par séminaire et à 3 séminaires par an.

Tous les documents (abonnements, certificats d'inscription à des congrès, séminaires) doivent être envoyés dans le 4^{ème} trimestre de l'année 2022, date limite le 10 décembre 2022, à la Trésorière le

Docteur Claire DUPONT

733, rue Pasteur – 08150 – RIMOGNE
Tél. : 03.24.41.53.78